

Azote maïs

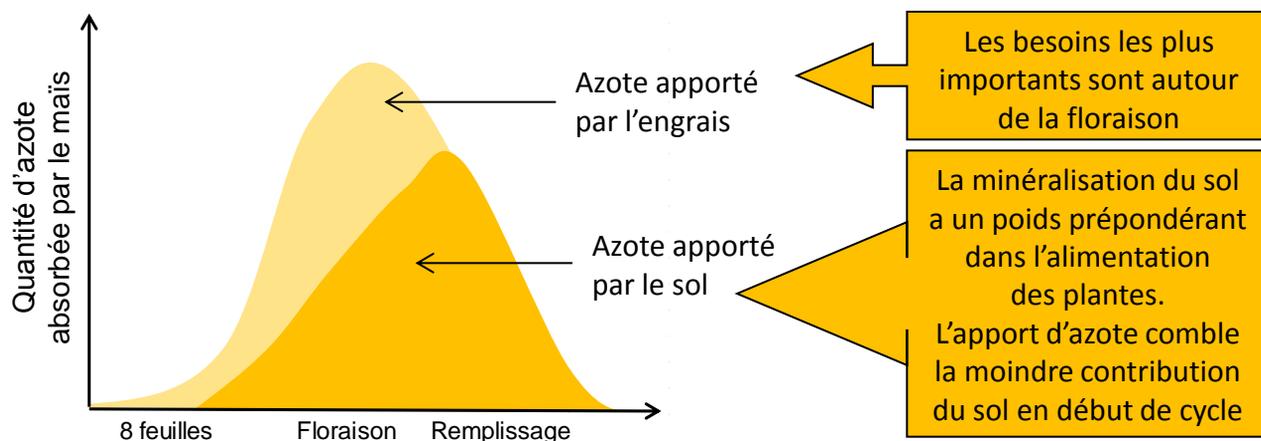
- Contexte 2018 : niveaux de reliquats faibles.
- Il est toujours possible de réaliser un reliquat pour connaître votre situation et calculer votre dose totale au plus juste



Pourquoi fractionner sa dose totale ?

Le fractionnement de la dose totale est une garantie d'une meilleure efficacité des apports.

Evolution de la dynamique d'absorption de l'azote selon son origine



Stratégie de fractionnement

- Pas d'apport d'azote anticipé avant le semis,
- 60 unités maximum au semis,
- Le complément après la levée en végétation sous forme solide : ammonitrate ou urée avec additif pour améliorer l'efficacité de l'azote

Rappels de la réglementation directives nitrates

- Pas d'apport avant le 15 mars,
- 60 unités maximum jusqu'au 30 avril (sauf maïs sous bâche),
- Pas plus de 120 unités par apport après le 30 avril.
- Eau d'irrigation : depuis 2015, détention d'une analyse de la teneur en nitrates de l'eau d'irrigation datant d'au plus de 4 ans.



Réglementation complète dans l'arrêté GREN au moyen du flash code ci-contre ou en allant sur le site internet de la DREAL Centre Val de Loire.